Circulaire d'information de rentrée 2026-2027

1. Rentrée des classes

Jeudi 27 août 2026

Site d'Uccle	Site de Forest
1C + 2Diff : 8h30-12h00	4èmes : 11h30 – 13h30
2èmes : 9h30-12h00	5èmes : 12h00 – 14h00
3èmes : 10h30-13h00	6èmes + 7e : 13h00 - 15h00

Attention : tout élève qui ne serait pas présent à l'école au jour et à l'heure de la rentrée de sa classe, sans en avertir l'école par écrit et avec un motif valable, conformément au règlement, risque de voir son inscription annulée ou refusée.

2. Cas particulier des élèves majeurs

Les élèves qui seront **majeurs** à la rentrée font le libre choix de s'inscrire pour poursuivre leurs études à l'ISV, ils signeront un contrat visant à prendre des engagements personnels par rapport aux exigences de notre école.

3. Communication avec l'école

Le moyen de communication exclusif entre l'école et les parents est la plateforme SmartSchool. Il est donc essentiel que parents et enfants soient connectés afin de prendre connaissance quotidiennement des informations transmises.
Les licenciements, les retards, les oublis de matériel, la gestion disciplinaire, les prises de rendez-vous et le suivi pédagogique sont assurés via SmartSchool. Les instructions de connexion vous seront données dès la première réunion des parents.
Toutes les circulaires d'informations se trouveront également sur le site internet de l'école (www.isv.be).

4. Horaire des cours

4.1. Déroulement de la journée

Début des cours	: 8h25
Récréation du matin	: 10h10 à 10h30
Pause de midi	: soit de 12h10 à 13h00, soit de 13h05 à 13h55
Fin des cours	: selon l'horaire distribué (14h45, 15h35 ou 16h25)

A la rentrée, un horaire provisoire est communiqué dans le journal de classe de l'élève.

4.2. Temps de midi, dîners

A partir de la 3ème, les élèves qui auront reçu l'autorisation écrite de leurs parents ou responsables

légaux sortent à midi.
Le document doit être signé dès la rentrée par les parents ou responsables dans le journal de classe de l'élève.
L'élève recevra alors une carte de sortie dans le courant du mois de septembre.
En règle générale, les élèves apportent leur pique-nique et nous encourageons l'utilisation de gourdes à remplir aux fontaines à eau.
La section restauration :

- organise une vente de sandwiches sur les deux sites au prix de 3€ :
  - commande avant 10h tous les jours de la semaine ;
  - paiement en cash ou via payconiq ;
- organise une vente de street food sur Forest le mercredi à 13h
  - prix démocratiques ;
  - paiement en cash ou via payconiq;

5. Précisions sur quelques points du ROI (disponible sur le site de l'ISV)

5.1. Tenue vestimentaire

L'école exige que les élèves soient vêtus d'une tenue adéquate à l'exercice de leur métier d'élève.
Les élèves ne portent ni shorts, ni mini-jupes, ni mini t-shirt, ni vêtements trop longs (risques dans les escaliers), ni pantalons troués ou vêtements transparents ou à connotations symboliques particulières (ex. treillis militaire).
Tout signe extérieur ostensible d'appartenance philosophique partisane ou religieuse dans les bâtiments ou lors des activités est interdit. Les convictions religieuses ou philosophiques ne peuvent justifier le refus de se rendre sur un lieu de stage, de participer à un cours ou à une activité organisée dans le cadre des cours.
Nous avons un point de vigilance particulier sur le training et vêtements de randonnée sous toutes leurs formes: ces tenues sont interdites et entraînent un retour à la maison pour changer de tenue. Les tenues du type ensemble et trop décontractées sont également interdites.

5.2. Politique en matière de GSM

L'école a un devoir d'éducation concernant les GSM, ceux-ci peuvent avoir un effet négatif sur la santé, le sommeil, la concentration et la vie sociale.
L'Institut s'est positionné sur l'usage obligatoire d'une pochette « no-phone ».
En cas d'usage du GSM non autorisé, il sera confisqué et dans certains cas vous serez convoqués.

En cas d'urgence, les postes fixes des éducateurs sont à disposition des parents ou des élèves (Numéro unique pour Uccle et Forest : 02/345.46.26 – poste 2 ou 3) ;

L'école se dégage de toutes les responsabilités quant à la perte, la dégradation ou le vol de ces objets dans son enceinte.

6. Premières dates de l'année et calendrier

6.1. Photo scolaire

Le mardi 15 septembre

6.2. Réunion des parents

Première réunion des parents avec le titulaire (moment collectif puis par classe) :

Uccle : le lundi 7 septembre à 19h
Forest : le jeudi 10 septembre à 19h

6.3. Calendrier

Nous vous communiquerons via SmartSchool un calendrier par période. Il se trouvera également sur le site internet de l'école.

7. Frais pour l'année scolaire

A propos de la réglementation en matière de frais scolaires, nous vous invitons à consulter les articles 1.7.2-1 et sq. du CODEX du 3 mai 2019 reproduit dans le règlement d'ordre intérieur proposé en lecture à l'inscription et disponible sur notre site internet www.isv.be.

7.1. Modalités de paiement

Vous trouverez une estimation globale des frais dans l'annexe ci-dessous.

Une facture vous parviendra en novembre, en février et en juin.

Chaque facture devra être payée sous 14 jours sur le compte de l'ISV : BE93 1916 5582 7167 en mentionnant la communication structurée mentionnée sur la facture.

Une facture non contestée dans les 15 jours est considérée comme définitivement acceptée.

En vertu de la décision du Conseil de participation vous aurez l'occasion à chaque décompte périodique de verser un montant destiné au fonds de solidarité de l'ISV.

Nous vous informons que la facturation est clôturée à la fin de chaque année scolaire.
En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement peut être demandé. L'économat (M. Hendrix et Mme Raya) est à votre écoute, via SmartSchool, par téléphone (02.345.46.26 poste 4) ou sur rendez-vous et, ce, dans la plus grande discrétion.

7.2. Frais scolaires communs à toutes les sections

Frais généraux pour toute l'école : 190,00€.

Frais liés aux sorties et activités: 75,00€.

Les activités organisées par les professeurs durant l'année scolaire dans le cadre du projet pédagogique seront annoncées via un courrier distribué aux élèves et qui informera sur les frais. Ceux-ci seront facturés par l'économat. Les frais liés à ces activités n'excéderont pas 75,00 € sur l'année.
Une pochette sera fournie à chacun des élèves en début d'année en échange d'une caution-location de 20 euros par an, la location équivaut à 10 euros par an et l'élève est entièrement possesseur de la pochette au bout de 4 ans. Si l'élève la perd il perd la caution et doit en racheter une à prix coûtant (en fonction du marché le prix est compris entre 18 et 20 euros).

7.3. Frais voyages scolaires par année

Ces frais sont liés à l'organisation de voyages et d'activités d'école:

- Les voyages scolaires font partie du projet éducatif de l'établissement et sont, à ce titre, considérés comme obligatoires;
- L'objectif est de répartir les charges financières et de garantir la participation de tous nos élèves aux activités pédagogiques prévues.
- Ces montants seront intégrés à la facturation scolaire MAIS seront versés sur un compte spécifique : BE 77 7320 7612 4742

7.3.1. En 1ère-2ème – 3ème

- Un voyage à Durbuy est organisé pour les 2C, il aura lieu du 5 au 9 avril. Il représentera un coût de 400,00 euros maximum.
- Un montant de 700,00 euros maximum est réparti sur les trois premières années du secondaire dès la S1 en vue de financer le voyage de 3eme. Il s'agira d'un voyage « sports d'hiver » d'une durée de 10 jours.

Ces voyages ne seront organisés que sur base des paiements. Seules les classes avec 90% des paiements verront le voyage organisé.

7.3.2. En 4ème – 5ème – 6ème :

Un montant de 800,00 euros est réparti sur les trois années

- En 4ème année : Participation à une activité éducative.
- En 5ème année : Voyage préparatoire.
- En 6ème année : Voyage rhétos.

L'organisation effective des voyages dépend des paiements – un voyage ne peut être organisé que si au mois de mai de l'année qui précède le voyage 90% des acomptes ont été payés.

7.3.3. En 5ème – 6ème :

Vous trouverez une FAQ sur le site internet de l'ISV afin de répondre aux questions qui pourraient surgir (désinscription, échec, renvoi, annulation du voyage,…).

7.4. Frais scolaires spécifiques à certaines options

Dans certaines options, du matériel spécifique ou des uniformes vous seront demandés, certains achats seront à votre charge, d'autres pourront être centralisés, avec votre accord, via l'école et apparaitront sur les factures en supplément des frais scolaires. Les titulaires donneront des informations plus détaillées à ce propos lors de la réunion des parents de septembre.
A titre d'information, vous trouverez une évaluation des frais (non exhaustif) dans le document annexe.

7.5. Voyages d'option

Aux 2eme et 3eme degrés des voyages d'option peuvent être organisés.

7.6. Manuels scolaires

Les listes des manuels à acquérir sont disponibles sur le site de notre partenaire « Rent a book » (www.rentabook.be – ils vont migrer vers https://www.scolaris.be). Il n'y a aucune obligation d'achat via la plateforme mais nous demandons que les élèves soient en possession de leur matériel dès la rentrée scolaire.

Toute l'équipe est très heureuse d'accueillir votre enfant et nous lui souhaitons un beau parcours à l'ISV !

Annexe : Estimation du montant des frais scolaires et de leur ventilation pour l'année 2026-2027

Veuillez trouver, ci-dessous, l'estimation du montant des frais demandés par notre école et leur ventilation pour cette nouvelle année scolaire.

FRAIS SCOLAIRES POUR TOUS	
Frais scolaires commun à toutes les sections (bibliothèques, location infrastructures sportives pour cours d'éducation physique, droits d'auteur, etc.)	90
Frais de photocopies	60
Activités liées au projet d'établissement	30
Sorties et activités de la classe(pédagogiques, culturelles, sportives, etc.), en ce compris le transport*	75
Caution location pochette GSM	20

FACTURATION LIÉE AUX VOYAGES SCOLAIRES	
En 1e année	200
En 2e année	400
En 3e année	0
En 4e année	345
En 5e année	345
En 6e année	110
En 7e année	0

FACTURATION PAR DEGRÉ OU OPTION	
Diff	
Consommables cours de dessin	10
1er degré	
Consommables cours pratiques (techno/FMTT, dessin)	10
3P Polyvalent	
Cours de cuisine	45
Chimie	
Caution labo	20
Matériel en 4e	25
Matériel en 5e	50
Matériel en 6e	50
Agent d'éducation	
En 4e : Cours expression plastique	20
Resto	
Uniforme	195
Location set de couteaux	25
Consommables cours pratiques	168
Consommations resto	70
TT Sociales et éducative	
Cours expression plastique	
En 3e	15
En 4e	20
En 5e	15
En 6e	5
G Langues	
En 5e et en 6e : Histoire de l'art	5

FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS (MATÉRIEL OBLIGATOIRE MAIS FOURNISSEUR LIBRE)	
3 TB	
Cache-clavier	17,5
G Langues	
En 4e : Abonnement magazines Anglais	17
En 5e et en 6e : Abonnement magazines Anglais et Espagnol	34
Pour tout élève qui le souhaite	
Caution location PC portable	50